

PREMIER PILIER

Culture : l'éducation citoyenne

Par culture, on entend l'ensemble des représentations mentales que possèdent, en commun, les membres d'une société. **Dans la société citoyenne**, les institutions ont pour fonction première de transmettre à chaque citoyen l'idée qu'on est tous associé, c'est-à-dire **co-responsable** et **co-proprétaire** des biens communs et du **projet social**. Aujourd'hui, à l'inverse, les institutions tout comme la culture en général semblent bien incapables d'insuffler cet esprit, car elles sont prises dans l'engrenage économique de l'individualisme et de la concurrence. Dans la société citoyenne, la culture constitue une **orientation collective** dont l'horizon politique et social est **la coopération** (l'entraide). À travers elle, c'est bien le **perfectionnement de l'ensemble** qui est constamment visé.



Au niveau de ce pilier :

Nous proposerons **une réforme de l'enseignement public** pour qu'il corresponde à un projet social basé sur la co-responsabilité et la coopération de chacun de ses membres. En plus de sa mission d'instruction, l'enseignement public devra être dévolu à la transmission d'une connaissance pratique de **l'économie** et d'un sens aigu de la **coopération sociale** et de **l'éthique citoyenne**. En ce sens, chaque citoyen devra acquérir le degré qu'il lui est accessible de compréhension du sens du travail et des dynamiques économiques qui régissent son environnement (par exemple: création monétaire, cycle économique, but de l'économie). Rappelons à ce propos que le terme « économie » vient étymologiquement du grec ancien « *oikonomia* » qui signifie l'administration de la maison. **Il est donc fondamental que chaque citoyen puisse être maître et acteur des rapports économiques** qui constituent l'essence même de ce qu'est une société, c'est-à-dire une organisation dans laquelle **chaque citoyen est associé au projet commun de société, et non plus seulement un acteur isolé**.

Outre l'économie, chaque apprenant de la société citoyenne devra être introduit aux bases des droits civiques, de l'éthique et du respect des écosystèmes (c'est-à-dire, premièrement, leur connaissance), de **l'agriculture** douce et de la communication non violente (gestion des conflits et des émotions via, par exemple, des séances de méditation, exercices de pleine conscience). **Des cours de sensibilisation devront avoir lieu sur tout ce qui contribue à la cohésion sociale et au respect du vivant (par ex. lutte contre le racisme, l'inégalité des sexes, le spécisme).** Autrement dit, **l'esprit critique** sera développé.

Le modèle d'école que nous défendons fonctionne comme un ensemble organique à l'organisation duquel chaque apprenant est employé, à tour de rôle, à toutes les fonctions qui permettent à une école de poursuivre sa mission (conciergerie, cuisine, secrétariat, logistique, etc.). Pour nous, la mission première de l'enseignement est de **permettre à chaque citoyen de se sentir concerné par les affaires de la cité. Cela implique non seulement de la polyvalence, mais également une conscience élevée vis-à-vis de la nécessité de contribution au bien commun.** Aujourd'hui, au contraire, les systèmes d'éducation sont dépendants d'une mouvance économique qui leur dicte leur direction. Pour cela et au lieu d'une mission citoyenne clairement énoncée et suivie, ces systèmes transmettent les valeurs individualistes de la performance, du carriérisme, de la concurrence généralisée et surtout d'une intelligence théorique au service de la mouvance ci-dessus mentionnée. Pire que tout, ces systèmes font croire en leur indépendance et en leur neutralité axiologique relayant ainsi, par conformisme, l'idéologie de cette mouvance. Cette idéologie, c'est le néolibéralisme en tant que moment d'un libéralisme économique déjà problématique. Cette problématique peut se résumer à travers les conséquences socio-économiques d'un système de valeurs renversé dont l'alpha et l'oméga sont l'appât du gain.

Avec cette réforme, il s'agira également de diminuer le nombre d'apprenants par classe ou par enseignant. En outre, nous ferons en sorte que **les examens servent comme des points de repère pédagogique et non comme un moyen d'exclusion ou de sélection.** Ils doivent permettre à l'apprenant d'identifier ses faiblesses et d'y travailler. Ainsi, aucun examen ne devrait être éliminatoire. L'apprenant aura autant d'examens individuels que d'**examens de groupe afin de lui permettre d'améliorer son esprit d'équipe et de collaboration. L'idée est de faire en sorte que la valorisation ne vise plus uniquement les compétences individuelles d'acquisition, mais la collaboration et la contribution au perfectionnement de l'ensemble.**

Nous augmenterons la durée de la scolarité obligatoire et gratuite pour tous. En Suisse, elle passera d'une durée de 11 à 14ans pour constituer une éducation citoyenne complète. Autrement dit, l'apprenant commence l'école à 4ans et la termine à 18ans.

Une place importante sera attribuée au lien à la terre et aux saisons. À ce sujet, nous ferons en sorte, notamment, que l'organisation des espaces des établissements d'enseignement soient **plus proches de la ferme que de l'usine.** Cette considération va dans le sens de ce qui a été développé ci-dessus, notamment par rapport à l'importance qu'on donne à une citoyenneté active et consciente (écologie). L'Université de Lausanne et les écoles Steiner-Waldorf offrent déjà, de façon consciente ou non, un exemple de mise en application de ce type d'organisation.

Nous réformerons la transition école-métier. À la fin de sa scolarité, le citoyen doit se sentir concerné par les besoins de la société dans laquelle il vit. En outre, il doit se sentir accompagné dans la continuité de cette transition. Cela implique un renforcement des services d'orientation et une communication autour des métiers utiles. Dans la société citoyenne, l'accomplissement individuel passera davantage par l'engagement possible pour chacun dans la culture, la gouvernance, l'écologie ou l'économie, plutôt que dans la seule carrière professionnelle ou la réussite financière. L'accès aux études supérieures ne dépendra plus de la performance scolaire, mais d'un dossier dans lequel le candidat devra exposer ses motivations et présenter un projet de vie. Les dossiers sont sélectionnés par un comité de citoyens tirés au sort. L'accès dépendra de la qualité du dossier, mais également des besoins de la collectivité.

Nous ferons en sorte que la recherche – toutes matières confondues – soit orientée sur les besoins réels de la collectivité. En effet, aujourd'hui, nous pensons que beaucoup trop de recherches finissent dans des coins de bibliothèque. Par la mise en application de cette mesure, nous entendons **renforcer considérablement les liens entre les universités et la société civile.**

Nous ferons en sorte que les médias publics mettent en valeur les contributions citoyennes à l'ouvrage commun et réservent une place importante aux débats politiques. Les médias doivent être impartiaux dans leur contenu et leur fonctionnement. Cela signifie qu'une large place doit y être attribuée à la libre expression, sous réserve de ce qui est répréhensible aux yeux de la loi, notamment l'incitation à la haine ou l'atteinte à la pudeur. La

personne qui s'exprime doit, cependant, être identifiable afin que chacun soit responsable de ses propos ou de ses actes. En tant que service public, les médias seront financés uniquement par les impôts. En ce sens, ils doivent être gratuits, équitables et ouverts à tous – selon le principe du premier arrivé premier servi, quel que soit le contenu (information, culture, publicité, etc.). Cela dit, les contenus à caractère publicitaire doivent être limités et correspondre à un besoin régional de communication quant à un nouveau produit ou à l'ouverture d'une nouvelle entreprise. Comme n'importe quel service public, les médias publics doivent être gérés par un comité de citoyens renouvelable, tirés au sort. Ce comité est régulièrement renouvelé.

/ Nous proposons qu'une commission citoyenne se charge de réfléchir aux contenus des programmes et objets dédiés à la jeunesse (films, dessins animés, livres, jeux électroniques, jouets, etc.). Le but est de faire en sorte que ceux-ci correspondent aux valeurs des quatre piliers d'une société citoyenne. Suite à cette réflexion, des mesures seront appliquées.

/ Nous proposons qu'une commission citoyenne se charge de réfléchir à l'occupation des lieux de culte dont l'occupation est évaluée comme pauvre. Certains lieux de culte pourraient, par exemple, être multiconfessionnels ou être dédiés à des débats citoyens. Dans ces lieux, les cultes professés pourraient respecter un tournus concerté des responsables religieux de la région. **Au sein de la société citoyenne, la spiritualité n'est pas séparée de l'action concrète. En contribuant à l'ouvrage commun, le citoyen exerce sa spiritualité.**

En outre, l'État ne contribuera plus à la rétribution financière du personnel des églises qui seront financés par le revenu citoyen de base (cf. Economie). Dans l'attente de sa mise en application, la rétribution du personnel des églises sera reconsidérée à la baisse.

/ Nous reconvertirons les panneaux publicitaires de l'espace public afin de permettre à chacun la libre expression. Autrement dit, ces panneaux ne pourront plus être privatisés.

/ Nous ferons en sorte qu'internet, en tant qu'élément culturel, soit accessible à tous de manière gratuite.

Nous engagerons une commission citoyenne afin de réfléchir à une alternative aux prisons. Un quart des personnes de cette commission devra provenir du domaine sociomédical ; un quart du personnel des prisons ; un quart sera sélectionné sur dossier et le dernier quart proviendra d'anciens détenus. L'idée est de faire en sorte d'appréhender **le crime non plus comme un acte isolé d'un individu malveillant, mais de l'appréhender comme une maladie et comme les conséquences systémiques d'une mauvaise adaptation.**

En outre, nous ferons en sorte que les recherches en criminologie aillent davantage dans ce sens. Dans cette optique, le criminologue aura pour mission, en analysant chaque crime, de saisir les liens entre l'acte délictuel et ses déterminants sociaux en vue de remises en question systémiques. Nous soutenons l'idée que les peines de moins d'une année soient effectuées sous forme de travaux d'intérêt général.

Nous mettrons en place un programme de soutien à l'éducation auprès des familles, car nous considérons qu'une grande partie des pathologies sociales est liée aux carences affectives et pédagogiques dans les relations parentales. **Avant la naissance de leur enfant, les parents doivent être sensibilisés à toute l'importance de l'éducation et des relations affectives dans le développement psychoaffectif de l'enfant.** En ce sens, nous proposons que les futurs parents puissent bénéficier d'une **formation gratuite**. Le congé paternité correspond au congé maternité et est rallongé à 9 mois chacun afin d'atteindre les objectifs ci-dessus mentionnés. Les parents auront la possibilité de décider de la répartition de ce congé durant la première année de leur enfant.

